

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2025-016**

L'an deux mille vingt cinq, le 13 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 septembre 2024

Nombre de délégués :

- ☐ en exercice : 29
☐ présents : 22
☐ votants : 27

OBJET :

Création d'un espace à
vocation touristique,
culturelle et économique

Actualisation du plan de
financement prévisionnel

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Madame Delphine PERRIER-GAY, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

Evelyne MACHANE donne pouvoir à François BOISSERIE
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL
Pascale BRACHET donne pouvoir à Patrick DARY
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Pierre MILLET-LACOMBE

Rapporteur : R. POURCHET

Vu la délibération n°2023-152 du 18 décembre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le projet de création d'un espace à vocation touristique, culturelle et économique sur la Commune de Ségur-le-Château ;

Vu la délibération n°2024-106 du 12 septembre 2024 par laquelle le Conseil Communautaire a actualisé le plan de financement de ladite opération ;

Considérant les échanges intervenus avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'actualisation du plan de financement de ce projet tel que présenté ci-dessous :

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € HT	Financeurs	Montant en €	Taux
Maîtrise d'œuvre	61 000 €	Etat – Fonds Vert (notification en cours)	333 600 €	60 %
Travaux / Divers	495 000 €	Département de la Corrèze (sollicité)	111 200 €	20 %
		Sous-total :	444 800 €	80 %
		Autofinancement :	111 200 €	20 %
TOTAL :	556 000 €	TOTAL :	556 000 €	100 %

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le secrétaire

Pierre MILLET-LACOMBE

Le Président

Patrick DARRAS



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.